

COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoît Goossens



5 OCTOBRE 1995

Bureau de dépôt
Bruxelles 5 à 1050-Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES • Tél et FAX : (02) 539 19 79

RTL-TVI aime BEL-RTL

SANS COMPLEXE

Une chaîne privée peut-elle introduire dans son journal télévisé une séquence autopromotionnelle camouflée sous la forme d'un reportage ?

RTL-TVI ne se pose pas la question... Dans son journal télévisé de 13H et de 19H, elle a diffusé, le 19 juillet dernier, une séquence sur "La Valise", le jeu quotidien de sa chaîne de radio "Bel RTL".

Pour gagner le montant de la valise, il faut, si vous avez la chance que la station vous téléphone, lui donner le montant cité sur antenne. Il faut également citer un mot de passe mentionné dans un hebdomadaire. La journaliste insiste dans son commentaire : «Achetez surtout Téléstar. Courez chez votre libraire».

Sur l'écran apparaît un tableau avec les fréquences, ville par ville, où l'on peut capter la chaîne de radio.

Enfin, le "reportage" s'achève par une tentative de se faire de l'argent sur le dos des chers téléspectateurs. «Si nous n'avez pas eu le temps de noter : pas de panique. Voici le numéro d'information de Bel-RTL». Le numéro qui s'inscrit sur l'écran est un numéro 0900, sans indication de la tarification spéciale que le téléspectateur devra payer s'il forme ce numéro.



Depuis le début de cette nouvelle saison télé, les bandes-annonces sont particulièrement gratinées à la RTBF.

L'annonce du débat de l'Ecran Témoin sur les jumeaux, pour expliquer que ceux-ci sont de plus en plus nombreux, utilisa le terme d'épidémie ("maladie qui, dans une localité, atteint un grand nombre d'individus à la fois", Petit Larousse Illustré)...

En France, les films enfants non admis ne peuvent être programmés sur les chaînes généralistes qu'en fin de soirée. Par contre, à la RTBF, on diffuse Alien III à 20H35. Les diverses bandes-annonces, à chaque fois un florilège d'images pas particulièrement pacifistes, ne mentionnent

même pas systématiquement qu'il s'agit d'un film enfant non admis...

La bande-annonce concoctée par un Service Public ne serait-elle pas une brève séquence qui donne des informations utiles au téléspectateur pour que celui-ci puisse faire ses choix ?

Par exemple, permettre à ses enfants de regarder la télé après le journal télévisé...

Voilà une façon inédite pour la RTBF de se différencier des chaînes privées et de développer une image de marque qui plaira, sans que cela coûte un kopeck, à nombre de téléspectateurs en recherche d'une télévision plus humaniste.

Par contre, l'émission "Intérieur Nuit" de septembre axée notamment sur Internet était programmée à 22H55. Elle abordait le monde virtuel. Un avertissement précéda sa diffusion. Il signalait explicitement qu'en fin d'émission on aurait droit à quelques images coquines que la morale de certains pourrait reprocher... A cette heure-là, les enfants font dodo... Et pourquoi fallait-il signaler explicitement que ces images sont à la fin de l'émission ?

Pour donner envie aux téléspectateurs de regarder jusqu'à la fin "Intérieur Nuit" ? S'agissait-il, à cette heure-là, d'une mise en garde ou d'une incitation à zieuter ?

TÉLÉS SUR ÉCOUTES

Notre émission de radio redémarre en ce début d'octobre. En un an, les radios qui la diffusent aux quatre coins de la Communauté sont passées de 6 à 10. Il reste encore certaines villes importantes à couvrir : Liège, Tournai... Si vous connaissez un diffuseur qui serait intéressé, parlez-lui de nous !

EN OCTOBRE, DES PERSONNALITÉS DE PREMIER PLAN

Chaque semaine, un invité "fil-rouge" réagit, une heure durant, aux multiples interventions de nos animateurs qui abordent l'actualité de la télé.

Nous choisissons des personnalités qui peuvent nous proposer une réflexion originale et critique sur le "petit écran" : des enseignants, des créateurs, des représentants du secteur associatifs, des journalistes de la presse écrite et des personnalités de la télé.

Se succéderont à notre micro, jusqu'à la fin de ce premier mois de notre troisième saison radiophonique :

- **Marc Lafontaine**, président du CJEF (Conseil de la Jeunesse d'Expression Française).
- **Thierry Bourgoignie**, professeur à l'UCL et directeur du Centre de Droit de la Consommation.
- **Jean-Pol Baras**, président du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente et coordinateur du PAC (Présence et Action Culturelle).
- **Stéphane Cool**, rédacteur en chef du mensuel "Cahiers de télévision" du CTV (Centre d'Action et de Documentation pour la Télévision).
- **Anne Hilaire**, la productrice d'Intérieur Nuit qui vient d'être nommée coordinatrice des émissions culturelles de la RTBF.

NOUVEAUX HORAIRES

Chaque semaine, l'A.T.A. produit et anime "Téles sur écoutes", une émission de radio d'une heure durant laquelle un invité commente l'actualité télé. Ces invités sont créateurs, représentent des courants associatifs ou travaillent dans le monde médiatique.

Notre émission n'est pas diffusée dans votre ville ? A vous de convaincre les responsables de la radio locale la plus proche...

OÙ NOUS ÉCOUTER ?

- **A Arlon**, le vendredi à 20H, le dimanche à 16H et le lundi à 6H, sur ARA (105.3 FM).
- **A Beaumont**, le vendredi à 21H et le samedi à 9H sur RADIO SALAMANDRE (107.8 FM).
- **Dans le Brabant-Wallon**, le jeudi à 18H sur RADIO ASTRALE (106.3 FM).
- **A Bruxelles**, le mardi à 21H, sur RADIO CAMPUS (107.2 FM).
- **A Charleroi et environs**, le vendredi à 12H, sur RADIO TAN QUE VIVE (87.7 FM).
- **A Frasnes et dans la Région des Collines**, le vendredi à 21 H, sur RADIO TCHEUW BEUZIE (107.8 FM).
- **A Herstal** : le lundi à 12H, sur RADIO CHARLEMAGN'RIE (107 FM).
- **A Namur**, le jeudi à 17H et le lundi à 17H sur RUN (106.4 FM).
- **A Soignies**, le samedi à 16H sur OSR (101.6 FM).
- **Dans les Vallées de l'Ourthe et de l'Ambève**, le mercredi à 10H sur RADIO OURTHE AMBLEVE (106.2 FM).

Mon numéro de compte : - -

NOUVEL ORDRE PERMANENT À DATE CONVENUE

Je soussigné : titulaire du compte précité
demeurant à

donne ordre de payer pour une durée indéterminée (1) : mensuellement (2) trimestriellement (2)

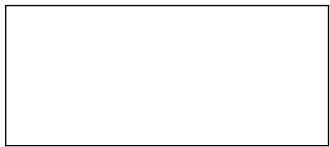
à partir du/...../1995 un montant de Francs.

au bénéfice du compte bancaire n°001-0837560-41

BENEFICIAIRE : A.T.A. a.s.b.l
Rue / n° : Rue Américaine, 106
Code postal / Localité : 1050 BRUXELLES
Communication : Cotation

Date et signature du titulaire du compte

Cachet de l'agence



(1) Toute révocation ou modification de cet ordre sera notifiée par pli recommandé envoyé au siège central ou par un avis signé dans votre agence 15 jours avant l'échéance.
(2) Cocher la case adéquate.

C'EST COMBIEN ?

L'A.T.A. ne reçoit jusqu'à présent aucun subside. Conséquence : nos finances, c'est nous... et c'est vous.

Les membres reçoivent notre périodique "Comment Télé-Vous ?", ont accès à notre service de documentation, etc.

Devenez membre de notre a.s.b.l. en cotisant 400 francs/an (pour les étudiants, les chômeurs, etc.) et 1200 francs/an (pour les autres).

Il vous suffit de verser cette somme au compte de l'A.T.A. : 001-0837560-41.



À DÉPOSER À VOTRE AGENCE BANCAIRE

Néanmoins, nous préférierions une autre formule de financement car notre action vise le long terme. Offrez-nous un ordre permanent. Sur celui-ci, les étudiants et les chômeurs verseront un montant de 100 Fb chaque trimestre. Et les autres personnes, 100 Fb chaque mois. Remplissez à cet effet le formulaire ci-dessus et déposez-le à votre agence bancaire. Merci.

Sébastien, Bilalian, Bouvard et Perrot QUI A OSÉ?

Au prime-time du samedi 23 septembre de TF1, dans sa nouvelle émission "Osons", Patrick Sébastien a chanté une chanson pour, affirme-t-il, parodier Jean-Marie Le Pen. Elle se terminait par «A vous, mes amis ! Cassez du noir. Allumez les briquets, on va leur foutre le feu». Ensuite, en guise d'un droit de réponse, il a donné la parole au vrai Président du Front National pour lui demander ce qu'il en pensait. Celui-ci a apprécié, alors qu'il s'agissait d'un texte extrêmement raciste. Selon Patrick Sébastien, cette séquence démasquait le leader d'extrême-droite qui ainsi, publiquement, se reconnaissait dans un discours ouvertement xénophobe. Après cette séquence, Karl Zéro qui participait à cette émission a marqué son désaccord en affirmant que Sébastien servait la soupe au parti d'extrême droite. Un débat a donc eu lieu dans l'émission elle-même. D'autre part, il faut se rappeler que l'initiateur de ce "Osons" s'est toujours opposé au racisme, même Harlem Désir le reconnaît.

Alors, ne croyez pas que nous fassions partie du fan club de Sébastien, mais nous devons affirmer, sans pour autant soutenir sa nouvelle émission, qu'il a été l'objet

d'un faux procès. L'unanimité des médias français qui ont entrepris sa mise à mort nous fait peur. Certains d'entre-eux n'avaient pas vu la séquence dénoncée, d'autres l'ont retirée de son contexte, la plupart ne l'ont pas replacé dans le contexte de la carrière de cet humoriste qui a réussi à fidéliser depuis de nombreuses années le public du samedi soir sur TF1.

Les médias de masse ont une responsabilité dans l'évolution des mentalités. A une époque où tant d'immigrés sont agressés en Europe et ailleurs, la prudence est simplement humaine, humaniste.

Voici deux exemples qui démontrent que la télé peut pratiquer le racisme au quotidien. Ceux-ci n'ont pas fait la une de la presse. Dommage!

"Le Monde" (17-18 septembre 1995) a publié dans son courrier la lettre de Renaud Tardy où celui-ci reproche à Daniel Bilalian d'avoir posé la question suivante à Jean-Marie Le Pen : «Et en marge de l'immigration, quelles sont vos réactions en ce qui concerne les récents attentats ?» Le lecteur commente : «...Un journaliste n'a pas le droit de faire passer un tel message, qui relève du fantasme lepénis-

te. Pendant les cinq secondes qu'a duré cette question, le présentateur du journal s'est fait le pantin de celui qu'il prétendait interviewer. Daniel Bilalian ne s'est sûrement pas rendu compte de ce qu'il a dit. Ce n'est pas rassurant sur le reste des informations qu'il nous donne...».

Enfin, pour rappel, Philippe Bouvard et Vincent Perrot, deux présentateurs vedettes de, respectivement, TF1 et FRANCE 3, sont actuellement poursuivis par la justice pour provocation à la haine et à la violence raciale. En effet, dans l'émission "Les grosses têtes" pré-enregistrée et diffusée sur TF1, le 28 décembre 1994, ils ont proposé la blague suivante : «Qu'est-ce qui vole de supermarché en supermarché ?»...«C'est une musulmane».

Les avocats de La Licra, du MRAP et de La Ligue des Droits de l'Homme ont affirmé que ce genre de propos ne peut que conforter certains dans leur opinion raciste car il s'agit d'une plaisanterie qui assimile un groupe à un vice, à un défaut, à un délit : «...Ce musulman qui, regardant l'émission dans son appartement de banlieue, rentre un peu plus les épaules en se voyant désigné comme un voleur».

RÉVISER LE CSA: QUAND?

Le 20 septembre dernier, se déroulait notre premier "Midi de l'Audiovisuel" qui permit un dialogue —souvent houleux et passionné— entre de nombreux téléspectateurs et le représentant des télédiffuseurs (1). Participe également à cette rencontre **Monsieur Pierre-Dominique Schmidt** qui est Directeur du Cabinet de Mme Laurette Onkelinx, Ministre Présidente de la Communauté Française, également en charge des dossiers de l'audiovisuel.

Notre association considère que la présente législature doit absolument réaliser la révision des statuts, du fonctionnement et de la composition du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de notre Communauté.

Pendant la dernière campagne électorale, nous avons posé dix questions aux principaux partis politiques démocratiques. La seule question qui recueillit leur approbation à l'unanimité était celle de la réforme du CSA.

Nous espérons donc vivement que cette réforme ne connaîtra pas les lenteurs de la gestation des nouveaux statuts de la RTBF qu'on nous promet depuis si longtemps !

Bien sûr, il y a réforme et réforme. Notre association souhaite être associée aux travaux qui prépareront cette mutation.

LA DÉCLARATION

Le 20 septembre dernier, le Directeur du Cabinet de Mme Laurette Onkelinx nous a fait la déclaration suivante :

«...Le CSA belge actuel n'est effectivement pas un CSA de type français. Il suffit de voir la composition du CSA belge pour se rendre compte qu'on se situe dans un autre

type de structure...

Il faut quand même voir qu'on vient de très loin. On vient de zéro. Le CSA est la première instance de cette nature qui existe (chez nous). C'est déjà un pas en avant. Il n'y a pas de mystère : dans l'accord de gouvernement de la majorité actuelle à la Communauté Française, il est prévu de revoir les missions du CSA. C'est donc un débat qui est en cours. Il y aura certainement un accroissement de son rôle, pas pour le remplacer par une nouvelle instance mais pour lui donner un petit peu plus d'épaisseur. Cela veut dire lui donner une composition qui soit sans doute adaptée également à ces missions. Donc, je dirais que c'est un débat en cours. On a la législature pour le régler. Ce n'est certainement pas un problème que l'on règle en urgence. C'est vrai que le CSA donne des avis et saisit l'autorité —en quelque sorte— des dysfonctionnements qu'elle constate».

NOTRE ANALYSE

Résumons les propos de Monsieur Pierre-Dominique Schmidt : le nouveau gouvernement a donc décidé de donner plus d'épaisseur au rôle du CSA et adaptera la composition de ses membres à cette nouvelle situation. Cela se fera au cours de cette législature et ce n'est pas un dossier qui se traite de manière précipitée.

L'ATA est bien consciente que la réforme du CSA ne se pratiquera pas en trois coups de cuiller à pot mais il y a bien urgence.

En effet, l'évolution du paysage audiovisuel tant au niveau technique que par rapport à l'élaboration de ses programmes et à l'application de ses

principes déontologiques s'accélère sans cesse.

Naguère, nos hommes politiques n'ont pas eu le courage de créer une structure analogue au CSA français qui brille par son indépendance par rapport au pouvoir politique et au monde médiatique ainsi que par l'étendue de son champ d'action et la force de son pouvoir de sanctionner.

Le résultat est que, chez nous, contrairement à la France, presque personne ne scrute notre paysage audiovisuel pour sanctionner les fautes commises par les chaînes. Imaginez-vous les réactions des automobilistes qui sauraient qu'il n'y aurait plus de policiers, ni de gendarmes pour constater leurs infractions... Quand la RTBF ou RTL-TVI ne respecte pas leur cahier des charges, non seulement elles ne sont pas sanctionnées, mais on adapte ensuite leurs cahiers des charges à leur desiderata... L'astuce suprême étant de pratiquer le "juge et partie" en introduisant dans la composition du CSA des représentants des chaînes... Pour couronner le tout, les travaux de ce CSA sont simplement consultatifs et c'est le Ministre qui, en toute indépendance, prendra les décisions. L'audiovisuel serait-il encore aujourd'hui géré chez nous comme il l'était en France au temps de Charles de Gaulle...

Il n'y a pas le feu... mais il serait urgent de se presser.

**Benoit GOOSSENS
et Pierre RAVACH**

(1) Nous vous proposerons prochainement un large compte-rendu de cette rencontre.

LE FO ENVAI

La fausse interview de Fidel Castro par PPDA était-elle la pointe de l'iceberg ? La sanctionner (un procès est toujours en cours) pourrait jouer un rôle préventif...

Plusieurs affaires récentes nous indiquent que de plus en plus souvent des séquences présentées comme informatives ne sont en fait pas le reflet de la réalité mais une construction arbitraire ou erronée présentée par des personnes qui affirment être des professionnels de la communication.

Comme le disaient récemment les Guignols de l'Info dans un sketch diffusé sur Canal+ : mieux vaut désormais, lorsqu'on regarde la télé, allumer son cerveau.

Les exemples seront français. En Belgique, la situation serait-elle moins problématique ? Cela reste à prouver. Peut-être qu'on a connaissance des bidouillages français parce que les médias d'investigation en France, dans ce domaine, sont plus efficaces que ceux qui sont censés exister dans notre Royaume, ceux-ci se contentant bien souvent de rewriter, de réécrire l'actualité française.

Il est vrai également que les médias français ont davantage de moyens car leurs rentrées financières sont plus importantes. Enfin, ils disposent régulièrement des informations du CSA qui a organisé une cellule d'observation systématique du déroulement des émissions des chaînes de télévision

Depuis le démarrage des frasques de Patrick Poivre d'Arvor (affaire Botton et Castro), les professionnels de l'audiovisuel annoncent régulièrement qu'ils vont affiner leur déontologie. Alors, ils blablatent et scribouillent de jolies idées jamais appliquées. Puis le silence revient jusqu'à ce qu'une nouvelle affaire éclate. Mais rien de concret ne se met en place.

Vous allez nous traiter de pessimiste, de négativiste ? Faisons une proposition positive. Du jamais vu. A expérimenter donc, avant de critiquer. De quoi s'agit-il ? Nous faisons le pari, quant à nous, qu'une structuration et un développement du consumérisme audiovisuel devra, lorsqu'il sera pris en compte par les responsables sociaux et politiques, jouer un rôle d'arbitre et contribuer au développement d'une nouvelle rigueur journalistique là où celle-ci bâtit parfois de l'aile. Le monde journalistique a probablement tort de croire qu'il pourra s'autoréguler tout seul. Ses représentants les plus progressistes auraient peut-être intérêt à soutenir le développement d'associations de téléspectateurs pluralistes. En attendant... voici donc quelques exemples d'une situation qui se dégrade.

PETITE CHRONIQUE AU JOUR LE JOUR

Les journaux télévisés consacrent de plus en plus de temps en direct à des événements judiciaires ou des

faits divers. D'habitude, les journalistes qui sont sur le terrain n'ont pas grand chose à raconter et se contentent de répéter ce que le présentateur en studio a déjà résumé dans son amorce aux téléspectateurs sur base des informations des agences de presse. Alors, l'on brode, l'on improvise et comme il faut occuper de longues minutes d'antenne (pendant ce temps-là, l'on passe, faute de temps, plein d'autres sujets sous silence), l'on répercute les moindres détails dont on n'a pas eu, bien entendu, le temps de vérifier l'authenticité.

A la mi-septembre, le JT de France 2 s'ouvre avec force détails sur un scoop : Khaled Kelkal, l'un des présumés instigateurs de la tentative d'attentat avortée sur la ligne du TGV Lyon-Paris, a été repéré par une caméra de surveillance d'un grand magasin en train d'acheter des gros clous et des flûtes à champagne. Le lendemain, la même chaîne glissera un pudique démenti dans son JT de 20 heures. En attendant, toutes les autres chaînes et l'ensemble de la presse écrite, et même les journaux apparemment les plus sérieux, avaient repris cette information fausse.

Quelques jours plus tard, un jeune homme se suicide dans le Var après avoir abattu treize personnes. On ne sait presque rien de sa personnalité. Au 20 heures, un psychologue donne une consultation longue et gratuite. Toujours sur le Service Public France 2, l'on affirme d'emblée que les gendarmes ont découvert dans sa chambre des portraits d'Hitler. Voilà de quoi alimenter un joli psychodrame ! Plus besoin de Jacques Pradel, après le JT... Et que lit-on dans "Libération", trois jours plus tard : «...Les gendarmes assurent qu'il n'y avait aucune photo d'Hitler dans sa chambre, ni aucun document attestant un quelconque militantisme».

Alors, qui croire ? Que retenir ? A quoi le téléspectateur peut-il se raccrocher pour mieux comprendre l'agitation de ce monde ?

CORPORATISME

Toujours à la mi-septembre, trois spécialistes français ont publié leur rapport médical qui démontre que l'enfant colombien Jaison possède toujours ses globes oculaires, ce qui prouverait que personne n'aurait "volé" ses yeux pour en revendre les cornées, contrairement à ce qui a été

affirmé dans le reportage "Voleurs d'organes". La réalisatrice et l'agence qui a produit ce reportage se défendent en affirmant que plusieurs témoins, dont la mère de Jaison, ont affirmé que les yeux de l'enfant avaient été volés et que l'hôpital ne leur avait pas communiqué le dossier médical du jeune patient.

Le fond du problème est bien là, selon nous. Comment ose-t-on proposer aux téléspectateurs un reportage qui dénonce des pratiques aussi graves sans avoir les preuves contradictoires de ce que l'on affirme ? Cela coûte cher d'enquêter en Colombie. A-t-on le droit de revenir bredouille ? Sans un dossier irréfutable, faut-il absolument balancer sur antenne une information qu'il a été impossible de vérifier ?

Il y a probablement des vols d'organes effectués sur des enfants dans des pays dit en voie de développement, et même peut-être ailleurs. La bavure de "Voleurs d'organes" va encore rendre la vie plus difficile à ceux qui veulent dénoncer à juste titre ce trafic.

Le reportage incriminé avait reçu le prix Albert Londres. Son jury a suspendu sa décision, suite à la publication du rapport médical. L'un des membres de cette assemblée a affirmé que les représentants de l'audiovisuel ont tendance à se comporter de façon corporatiste car ils ont l'impression d'être particulièrement attaqués en ce moment. Il faisait allusion à l'espace publicitaire, publié le 20 septembre dernier, à l'initiative d'une bonne centaine de personnalités de l'audiovisuel. Parmi celles-ci nombres de représentants des chaînes qui ont diffusé le reportage contesté et de l'agence qui l'a produit... Son texte, bien entendu, noie le poisson et nie l'évidence plutôt que de proposer de nouvelles règles du jeu qui permettraient d'éviter pareille bavure. On peut y lire : «Depuis plusieurs mois, une campagne de dénigrement vise à répandre au sein des rédactions et dans l'opinion l'idée que Marie-Monique Robin, journaliste à l'agence CAPA, aurait utilisé des méthodes contraires à notre éthique professionnelle lors de l'enquête et de la réalisation de son reportage "Voleurs d'organes", Prix Albert Londres 1995. Les journalistes et les réalisateurs signataires tiennent à manifester leur solidarité avec leur consœur et à témoigner de sa grande rigueur professionnelle. Ils s'insurgent contre les pratiques qui portent atteinte à son intégrité».

Que penser de ces journalistes qui transforment la personne qui a commis une erreur professionnelle... en victime !

C'est à propos de cette affaire que le présentateur d'Envoyé Spécial et également Directeur adjoint de l'information de France 2, Paul Nahon, a déclaré à "Libération", le 26 septembre : «... Quand je regarde la télévision, je ne sais plus ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est réel

ET L'INEAUX

et ce qui est fiction, ou reconstitution... alors imaginez les téléspectateurs...».

On pourrait imaginer qu'il ferait la même déclaration en découvrant les trucages de l'émission "La preuve par l'image" qui fut diffusée, le 18 septembre dernier, sur la chaîne à laquelle il collabore.

TÉLÉSPECTATEURS COMPLÈTEMENT TROMPÉS !

Pourquoi "La Preuve par l'image" voulait-elle utiliser des mini-caméras cachées pour investiguer dans la vie sociale ? «...Quand la caméra est visible, elle altère la réalité. Ce n'est pas la vérité que l'on voit, mais une vérité télévisuelle, mise en scène».

Un des reportages tentait de prouver que nombre de jeunes des banlieues vendent des armes à feu.

Dans un premier temps, Aziz Zemouri, l'auteur du reportage, a dénoncé la manière dont les images qu'il avait tournées ont été utilisées par la direction du magazine. Selon lui, il a filmé des jeunes qui disposaient d'une seule arme. Le commentaire précède la diffusion de ses images, laissait entendre qu'il s'agissait d'arsenaux clandestins entiers, dissimulés dans les caves des cités... Bravo, pour la dramatisation mensongère !

Quelques jours plus tard, le même Aziz Zemouri complètera son témoignage : il reconnaît qu'une seule des trois séquences de son reportage avait été tournée avec une caméra cachée, contrairement à ce qu'on avait laissé entendre aux téléspectateurs.

L'émission "La preuve par l'image" ne connaîtra pas une seconde édition. Le Président de France Télévision (France 2 et France 3), Jean-Pierre Elkabbach, a décidé de mettre fin à sa diffusion. «C'est parce qu'il y avait de fortes présomptions de falsification» affirmera-t-il, le 28 septembre, au "Monde", le lendemain d'une conférence de presse dont il ne contestera pas les révélations.

Celle-ci dénonça le pot aux roses :

- Les images n'auraient pas été tournées avec une caméra cachée mais bien avec du matériel classique de reportage.

- Les jeunes présentés comme des trafiquants seraient en fait des adolescents comédiens d'une maison de jeunes à qui il aurait été demandé, contre promesse de rémunération, d'improviser une scène de vente d'arme.

- Les armes montrées à l'écran seraient des copies en plastique ou des armes de chasse grossièrement maquillées en armes de guerre. (1)

Et voilà, les téléspectateurs auront donc probablement eu droit à (au moins partiellement) une reconstitution alors qu'on leur a fait croire que l'utilisation de mini-caméras leur

permettait de devenir les voyeurs de la réalité.

Les colorants peuvent être utilisés dans les produits de consommation courante mais leur présence doit être mentionnée dans les ingrédients. Si l'on calquait ce droit des consommateurs à l'audiovisuel, il suffirait de faire apparaître à l'écran un sigle "reconstitution" qui permettrait, dans le cas présent, d'éviter tous les malentendus et contribuerait à une meilleure compréhension de fonctionnement de l'audiovisuel pour le téléspectateur.

Un second ingrédient qui indiquerait que "La preuve par l'image" est une émission de divertissement et non pas un magazine d'information donnerait la possibilité aux téléspectateurs de mieux se positionner par rapport à cette production qui a été

réalisée par la société Case Productions qui est dirigée par Arthur, le présentateur des "Enfants de la télé".

Ainsi, grâce à ces sigles "ingrédients" injectés sur l'écran, la fameuse "éducation aux médias" quitterait les bancs de l'école pour se démocratiser encore davantage en touchant les téléspectateurs de tout âge.

Bernard HENNEBERT

(1) Aziz Zemouri considère ces propos comme diffamatoires, s'oppose à l'affirmation que "le reportage était entièrement faux et bidonné" (alors qu'il a déclaré lui-même que sa présentation sur antenne l'était au moins partiellement) et a attaqué en justice Martine Aubry, l'initiatrice de la conférence de presse.

LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL



La seconde séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera
mercredi 25 octobre de 12H30 à 14H
au Forum de la Fnac Bruxelles, à City 2, Rue Neuve.

Au menu :

**LA TÉLÉVISION ET NOTRE MÉMOIRE :
COMMENT LE PETIT ÉCRAN ABORDE-T-IL L'HISTOIRE ?**

avec

Anne Morelli

coordinatrice du livre collectif

"Les Grands Mythes de l'Histoire de Belgique" (Vie Ouvrière)

et

Jean-Jacques Jaspers

journaliste à la RTBF.

Les questions à aborder sont nombreuses...

La RTBF aura-t-elle les moyens de préparer de nouveaux projets analogues à l'opération "Jours de guerre" ?

Peut-on parler de pluralisme lorsqu'une télévision locale comme Télé Bruxelles confie toujours cette thématique au même historien ?

Pourquoi RTL-TV1 programme-t-elle un film avec De Funès, le soir du 50ème anniversaire de la Libération ? Etc.

**CASSE-CROUPE
GRATUIT**

L'entrée est gratuite et une collation (sandwich, boisson) sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité,
au (02) 209.22.77

On nous écrit :

VIOLENCE TÉLÉ

Je tiens à vous faire part de l'étonnement qu'a suscité chez moi la lecture de votre déclaration : «l'A.T.A. évite d'émettre des appréciations esthétiques ou morales, c'est pourquoi nous ne tenons pas à prendre position dans le débat sur la violence à la télévision».

Ces propos ne sont-ils pas en opposition avec ce que vous déclariez être l'objectif de l'A.T.A., à savoir «la proposition d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel» ?

Pensez-vous vraiment que la recherche de l'humanisme peut s'accommoder des centaines de meurtres et autres actes de violence dont nous abreuvons quotidiennement la majorité des films et autres séries sur la plupart des écrans, grands ou petits ?

Je crois, pour ma part, qu'on ne peut faire l'économie d'un tel débat. Personnellement, je ne demande nullement la suppression totale de la violence à la TV. Il me semble, en effet, qu'en tant que phénomène de société, elle a toute sa place dans les journaux télévisés et autres émissions d'actualité, et ce, pour deux raisons. Il en va, tout d'abord, du droit du public à l'information, si insoutenable soit-elle, et ensuite, je crois que la vision de certaines images peut contribuer à faire naître chez les téléspectateurs et donc dans l'opinion publique, une prise de conscience de certains problèmes ou certaines situations intolérables, engendrant de la sorte une demande de ten-

tative de solution aux autorités publiques compétentes.

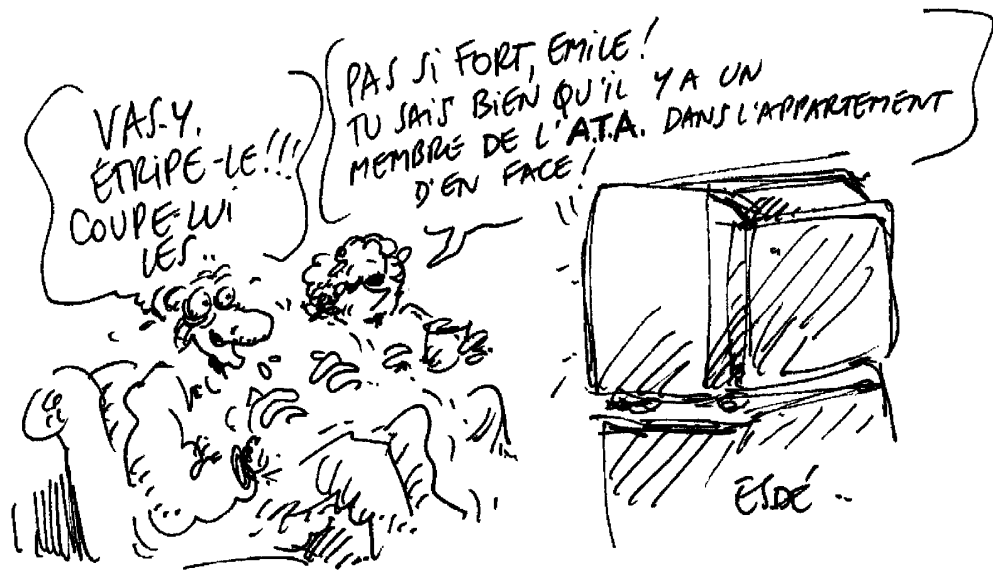
Autre chose est-il de la violence dans les fictions télévisées.

N'y aurait-il "d'évasion" et de "rêve" pour l'esprit humain qu'au bout d'un revolver, d'une lame ou d'un poing ? Faut-il, de la sorte et de manière aussi gratuite et récurrente, banaliser la violence au point de la faire croire naturelle, dans tous les sens du terme ? Baigner dans un tel climat n'engendre-t-il pas des effets pervers sur la conscience des individus ainsi continuellement matraqués ?

Quand on sait le poids de l'environnement social et culturel sur cette même conscience sociétale, sur les représentations mentales forgées en chacun de ses membres, on ne peut que s'inquiéter devant une telle évolution du paysage audiovisuel. Certes, il ne faut pas confondre fiction et réalité; il n'empêche que les torrents d'hémoglobine déversés chaque jour sur nos petits écrans me semblent participer d'une éthique, pour ne pas dire d'une idéologie, en totale opposition avec la fraternité et la convivialité, éléments cependant essentiels de toute vision humaniste de la vie en ce bas monde...

Heureux d'avoir pu vous faire part de mon point de vue, je vous prie de croire, cher Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude Clément



NOTRE RÉPONSE

La présence de la violence gratuite à la télévision nous interpelle. Notre association aborde le sujet (nous avons organisé naguère un débat sur cette thématique à la FNAC Bruxelles) et diffuse des informations sur ce sujet (voir ci-dessous). Par contre, nous hésitons à mener des "actions" dans ce domaine. En effet, nous sommes une association pluraliste et nous n'avons jamais encore mis d'accord nos membres sur la règle précise qui permettrait d'affirmer que telle séquence constitue de la violence gratuite ou non. Ce type de notion est en évolution comme notre société. Trancher arbitrairement dans ce débat et tenter d'imposer notre "solution" aux chaînes pourrait être assimilé, à juste titre, à un acte de censure.

D'autre part, nous ne croyons pas que ce soit le rôle d'une association de téléspectateurs de se battre sur le terrain de la morale ou de

l'esthétisme. Les uns trouveront telle émission saine et agréable à regarder, et d'autres penseront tout aussi honnêtement le contraire.

Nous voulons agir sur des problématiques de fonctionnement concrets où l'avis de tous pourra être rallié plus aisément.

Ainsi, si l'on constate que peu d'associations ont gagné des batailles dans le domaine de la violence à la télé, nous vous rappellerons que nous avons contraint une chaîne privée à respecter sa promesse de ne pas diffuser de violence en journée mais uniquement en soirée. Suite à notre pression, elle a reporté en fin de soirée, la diffusion d'un feuilleton violent qu'elle avait programmé au milieu des émissions enfantines de l'après-midi dominical.

Lorsque ce 29 septembre, Khaled Kelkal, le présumé complice de l'attentat manqué contre la voie du T.G.V. Lyon-Paris, a été abattu au cours d'une fusillade vers 19H45, fal-

lait-il montrer au journal télévisé de 20H son corps ensanglanté ? C'est un débat complexe et vous admettez qu'il existe des arguments qui permettent de prendre position pour et contre. Par contre, et là notre association peut prendre position, il nous semble inadmissible que ce soir-là, au cours du journal de 20 heures, France 2 ait jugé utile de nous diffuser à deux reprises ces images douloureuses d'une personne présumée innocente qui venait de perdre la vie.

Un téléspectateur est censé regarder le journal télévisé dans son entièreté et donc, diffuser plusieurs fois les mêmes images relève du matraquage.

La violence que l'A.T.A. combat à tout moment, est celle de la lente et progressive mise en place de nouvelles pratiques télévisuelles qui vont à l'encontre des règles les plus élémentaires de déontologie.

Benoît GOOSSENS
Président de l'A.T.A.

PUCE?

Sous la houlette du directeur du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le pays a adopté depuis deux ans une démarche axée sur le consensus. Le CRTC a proposé la classification par "sigles" des émissions diffusées. Cette proposition est très proche de ce que

nous demandons aux télévisions afin que les droits du téléspectateur en tant que consommateurs de programmes soient enfin respectés.

Le Canada est un pays qui regorge d'idées intéressantes. Par exemple : la "puce anti-violence", composée de trois "échelles" qui courent de 1 à 9. Sur l'échelle "Violence" on peut choisir entre "aucun acte violent" (V1) et "violence gratuite" (V9),

et sélectionner ses films en conséquence.

Sur l'échelle "vocabulaire" (symbolisée par un L, comme "Langage"), on peut châtier ou non le langage employé par sa télévision. Sur l'échelle "Sexe", enfin, on peut moduler ses plaisirs entre le "ni-ni", "ni nudité ni sexualité" (S1) et le "hard explicite" (S9), en passant par la "brève nudité avec quelques

scènes suggestives" (S4). A nous de choisir en connaissance de cause.

Ce système en est encore au stade expérimental et devrait être testé cet automne sur le territoire canadien. Cette puce électronique "anti-violence" permet, lorsqu'on l'intègre à un téléviseur ou à un décodeur, de déchiffrer un code de classification affecté à chaque émission. Le téléspectateur peut alors bloquer la diffusion des émissions "dont le niveau dépasse celui qu'il considère comme acceptable pour sa famille". Ainsi, pour un niveau V3, les émissions codées V4 à V9 ne seront pas affichées à l'écran.

Cette puce devrait, selon le CRTC, "renforcer le pouvoir discrétionnaire" du téléspectateur, sans devoir soumettre le programme diffusé à une sélection préalable.

Ce procédé vise bien entendu en premier lieu les familles. Il s'agit en fait d'une "clef parentale" perfectionnée, similaire à celle dont disposent les décodeurs de Canal+, dont les films sont déjà répertoriés en 3 catégories familiales : vert (tout public), orange (avec quelques réserves) et rouge (film d'horreur ou pornographique). A chaque responsable de famille donc de décider en connaissance de cause ce qu'il considère ou non comme violent pour ses enfants et de décider si oui ou non leur esprit est assez critique pour les voir sans séquelles.

Le concept d'une "puce sélective" est intéressant, encore faut-il savoir qui va décider de l'évaluation à donner aux programmes. L'application de ces règles ne risque pas d'être la même si elle est faite par une ligue de vertu extrémiste ou le directeur d'une chaîne de télévision commerciale...

Catherine STRUYF

Michel Denisot

PEUT MENSONGE

Michel Denisot, le présentateur de "Télés Dimanche" sur Canal+, est obsédé par le direct... Son émission en réalité est enregistrée le vendredi. Elle est diffusée à l'antenne, tant en France qu'en Belgique, le dimanche qui suit.

Jamais Denisot ne dira que son émission est en direct mais il fait tout pour le faire croire implicitement, et ceci mène parfois à de petits mensonges.

Le dimanche 10 septembre dernier, il proposait un reportage qui expliquait comment avait été décidé l'arrêt, le week-end précédent, de l'émission de Laurent Rucquier, "Les Niouzes", sur TF1.

Le vendredi 1er septembre, durant l'après-midi, Etienne Mougeotte, le numéro 2 de TF1, est interviewé par Denisot pour le "Télés Dimanche" qui sera diffusé le 3 septembre. Il y déclare avoir l'intention de poursuivre l'aventure des "Niouzes". Il affirme qu'il faut donner du temps au temps et qu'il ne faut pas trop catalyser sur les "parts de marché".

Le lendemain, le samedi 2

septembre, la direction de TF1 et les responsables des "Niouzes" découvrent l'audimat catastrophique réalisé par l'émission diffusée le vendredi 1er septembre.

Le dimanche 3 septembre, une réunion de crise décide l'arrêt de l'émission et c'est ce même dimanche qu'est diffusé à "Télés Dimanche" l'interview enregistrée deux jours plus tôt où Etienne Mougeotte affirme que l'émission continue...

Donc, en réalité, la décision d'arrêter les Niouzes s'est prise en plusieurs jours. Mais Michel Denisot affirmera, dans son émission diffusée le dimanche 10 septembre : «Dimanche dernier sur ce plateau, Etienne Mougeotte évoquait deux démarrages difficiles de nouvelles émissions sur TF1, les Niouzes, et quelques heures plus tard, la décision était prise d'arrêter les Niouzes...».

Pourquoi ce petit mensonge ? Pourquoi nombre d'acteurs de l'audiovisuel tiennent-ils tellement à faire croire que leur émission est en direct ? Quitte à jouer continuellement avec la réalité ?

A l'attention de Monsieur Jean-Marc Vekeman,
Médiateur de Belgacom,
Place des Barricades, 1
1000 Bruxelles.

Bruxelles, le 29 septembre 1995,

Monsieur le Médiateur,

Dans notre mensuel "Comment Télé-Vous ?" (n°16, p.3), nous avons consacré un article aux contournements par les médias audiovisuels des règles déontologiques qui balisent l'usage des numéros dits "0900". Nous avons demandé à nos sympathisants d'être attentifs et de nous communiquer d'éventuelles dérégulations.

Deux exemples récents nous démontrent que RTL-TVI et la RTBF ne mentionnent pas de façon correcte la tarification spéciale des lignes 0900.

Le 19 juillet 1995, dans son journal télévisé de 13H et de 19H, RTL-TVI a conseillé, à l'issue d'un reportage sur le jeu "La Valise", à ses téléspectateurs d'appeler le numéro de téléphone qui propose des informations sur la station de radio Bel-RTL, le 0900-32130. Aucune mention de tarification ne fut signalée aux téléspectateurs.

Sur les chaînes de la RTBF, nombre de citations d'un numéro 0900 sont accompagnées d'une information sur la tarification : 6,25 francs l'unité de taxe (concours pour "Coups de film", publicités avec concours "gratuits", etc.)

Cette formulation ne permet pas au public de découvrir l'importance de la tarification de cette communication téléphonique. En effet, toutes les unités de taxe coûtent cette somme et donc cette formulation est inopérante. C'est la durée d'une unité de taxe qui permet de se rendre compte de l'importance de la tarification. Et donc c'est cette durée de l'unité qui doit être mentionnée par les médias. Ainsi, une communication zonale en journée revient à 6,025 FB toute les 240 secondes tandis que pour le 0900, c'est 6,025 FB par 20 secondes en journée et 40 secondes entre 18H30 et 8H (Tarif officiel de Belgacom publié dans le guide Belgacom Directory Services) !

Pourriez-vous avoir l'amabilité de nous indiquer quelle suite vous comptez donner à cette double plainte, quelle sanction sera prise -et par qui- à l'encontre des chaînes fautives et quelle négociation comptez-vous entreprendre avec RTL-TVI et la RTBF afin que ces médias audiovisuels ne "pèchent" plus...

Nous avons l'intention de publier la présente lettre et votre réponse dans notre mensuel "Comment Télé-Vous ?". Nous les communiquerons également aux auditeurs de notre émission de radio.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Benoit GOOSSENS,
Président de l'A.T.A.

Patrick Sabatier :

«ON EST RESPONSABLE»

Cela devient une constante, hélas !

Les journaux télévisés préfèrent médiatiser les procès qui touchent à la vie privée des vedettes du petit écran plutôt que ceux qui dénoncent leurs pratiques déontologiques dans leurs émissions.

Nous avons déjà constaté qu'au printemps dernier, les télévisions avaient fort médiatisé le procès Botton où Patrick Poivre d'Arvor était accusé d'avoir beaucoup voyagé aux frais de sociétés —mises en faillite par la suite— de son ami Pierre Botton. Par contre, aucune d'entre-elle n'informa ses téléspectateurs de l'évolution du procès —toujours en cours actuellement— intenté contre le même journaliste à propos de sa fausse interview de Fidel Castro.

France 2 proposa sobrement une brève sur ce sujet.

OÙ SONT LES ARCHIVES ?

On notera qu'en cette période où l'on rediffuse de plus en plus souvent des archives de la télévision, nous n'avons que très rarement eu droit à redécouvrir des extraits d'émissions litigieuses. Ainsi, nous ne redécouvri-rons pas cette séquence de ce "Si on se disait tout" du 28 décembre 1990. Il en est de même pour, par exemple,

l'étranger. Une dizaine de personnes sont prévenues : les "collaborateurs" du mage ainsi que Patrick Sabatier et sa femme sont poursuivis pour complicité d'escroquerie et d'exercice illégal de la médecine.

Mr et Mme Sabatier affirment n'avoir retiré aucun bénéfice financier de cette "opération".

Il est regrettable que TF1 ne figure pas parmi les prévenus puisque l'émission étant préenregistrée, elle a consciemment laissé pas-



C'est à peu près le même proces- sus que l'on peut constater, ces jours- ci, avec Patrick Sabatier. Le redresse- ment fiscal de l'animateur avait été naguère très médiatisé. Aujourd'hui, sa co-inculpation au procès du Mage Gouezh —alors qu'elle pose un pro- blème déontologique majeur— ne fait pas vraiment la une de tous les journaux télévisés...

TF1 : SERVICE MINIMUM

Les audiences du procès se sont déroulées les 21, 22, 28 et 29 sep- tembre. Nous avons suivi, ces soirs- là, les JT de TF1 (c'est sur cette chaî- ne que l'émission incriminée de Patrick Sabatier s'était déroulée...) et France 2. Les deux chaînes n'ont pas vraiment suivi l'affaire au jour le jour comme elle le font, par exemple, en cette même période, pour le procès Carignon et TF1 a été beaucoup moins prolixe et "pédagogique" que France 2.

Le premier jour, la chaîne de service public a proposé un long reportage suivi d'un commentaire journalistique. C'était le deuxième sujet de cette édition du JT. Ce même soir, ce fut le seul jour où TF1 aborda le sujet et ce à 20H35, tout à la fin du JT de Patrick Poivre d'Arvor. Le journaliste arrêta de lire son promp- teur, regarda la caméra et parla très vite. Ce fut bref, hésitant, rapide et approximatif, donc incompréhensible d'autant plus que le langage utilisé était savant. Dans le décor, aucun titrage, aucune photo. Plus sobre, tu meurs...

Le 22 et 28 septembre, aucune des deux chaînes ne fit le suivi du procès, alors que plusieurs organes de la presse écrite proposèrent des comptes-rendus passionnants (par exemple, Libération titre sur «Les amitiés néo-nazies du guérisseur de Patrick Sabatier»).

Enfin, le 29 septembre, seule

la fausse interview de Castro, le Jeu de la Vérité de Chantal Goya, etc. Bien sûr, il y a quelques exceptions et l'on vient de revoir sur France 2 et sur Canal+ des extraits de l'émission "Voleurs d'organes" (voir article pages 4 et 5).

Heureusement que les journa- listes de la presse écrite ont eu l'occa- sion de visionner pendant l'audience les extraits de cette fameuse émission où Patrick Sabatier offrit au mage son public sur un plateau d'argent. Suite à cette émission, ce pseudo gué- risseur se mit en poche plus de 4,6 millions de FF.

En redécouvrant les paroles de Patrick Sabatier extraites de son émission (voir encadré), l'on se dit que l'animateur était conscient de ses responsabilités et qu'il a pris l'initiati- ve d'inciter les téléspectateurs à écri- re. De plus, l'on ne peut pas affirmer que son panel de témoins favorisait un débat contradictoire...

375 PLAIGNANTS

Cette émission déclenche un déluge : près de 200 demandes d'in- formations parviennent chaque jour à TF1. Le 17 janvier 1991, Patrick Sabatier décide de diffuser à l'anten- ne l'adresse de contact du mage.

La "prescription" sera toujours la même : une photographie assortie d'une mèche de cheveux. Le tarif varie de 5.000 FF pour une sinusite chronique à 60.000 FF pour un cas de Sida. Si la prescription est la même, pourquoi pratiquer une telle différence dans les "honoraires" ? L'un des témoins affirme que le mage lui a dit que les gens atteints de Sida le sont souvent à cause d'une faute qu'ils ont commise : «à cause de leur hygiène de vie»... Pour «pareille infraction», il faut donc demander un plus gros «sacrifice».

Aujourd'hui, 375 victimes ont été recensées. Le mage est en fuite à

ser la séquence du mage. Elle est donc également responsable de la diffusion sur antenne de la séquence litigieuse.

EXTRAITS DE L'ÉMISSION "SI ON SE DISAIT TOUT" (28 DÉCEMBRE 1990)

- **Patrick Sabatier** : C'est homme est un guérisseur, un incroyable guérisseur. Vous pouvez vous dire, c'est pipeau, bidon. Madame, de quoi il vous a guéri ?

- **Un témoin** : De dépression.

- **P. Sabatier** : Et vous, mada- me ?

- **Un témoin** : D'un cancer mam- maire. Par des impositions de mains.

- **P. Sabatier** : Simplement en vous touchant ? Et vous, monsieur ?

- **Un témoin** : Il a soigné mon obésité.

- **P. Sabatier** : Il vous a touché le ventre et c'était fini ?

- **Un témoin** : Non, il m'a posé les mains sur la tête...

- **P. Sabatier** : Il y a des millions de personnes qui regardent cette émission. Vous m'assurez que cette personne n'a plus son cancer ? Incroyable ! On peut être sceptique. Ou pas. Depuis quand avez- vous ce don, monsieur Gouezh ?

- **Le mage** : Plusieurs millénaires. Je me contente d'être le maillon d'une chaîne... On est tous comme des fours autonettoyants. C'est-à- dire qu'on est tous autoguériss- ants. Mais on l'oublie...

- **P. Sabatier** : Y a des preuves. On ne peut les contester. On va recevoir des centaines de milliers de lettres. Qu'est-ce qu'on en fait ?

- **Le mage** : Vous me les faites parvenir.

- **P. Sabatier** : On est respon- sable, on passe à la télévision. Je trouve ça merveilleux.